



**2019/2028(BUD)**

6.9.2019

# **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

Budget 2020  
(2019/2028(BUD))

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: Paolo De Castro

AB

## Projet d'amendement 6001

=== AGRI/6001 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

**Article 05 01 01** — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Agriculture et développement rural»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 01 01	99 986 104	99 986 104	102 417 765	102 417 765	102 191 959	102 191 959	225 806	225 806	102 417 765	102 417 765
Réserve										
Total	99 986 104	99 986 104	102 417 765	102 417 765	102 191 959	102 191 959	225 806	225 806	102 417 765	102 417 765

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6002

=== AGRI/6002 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 01 02 01** — Personnel externe

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 01 02 01	3 111 100	3 111 100	3 173 321	3 173 321	3 088 946	3 088 946	84 375	84 375	3 173 321	3 173 321
Réserve										
Total	3 111 100	3 111 100	3 173 321	3 173 321	3 088 946	3 088 946	84 375	84 375	3 173 321	3 173 321

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6000

=== AGRI/6000 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

**Article 05 01 03** — Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Agriculture et développement rural»

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 01 03	6 703 152	6 703 152	6 718 366	6 718 366	6 560 301	6 560 301	158 065	158 065	6 718 366	6 718 366
Réserve										
Total	6 703 152	6 703 152	6 718 366	6 718 366	6 560 301	6 560 301	158 065	158 065	6 718 366	6 718 366

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====  
**Projet d'amendement 6020**

==== AGRI/6020 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 02 06 99** — Autres mesures pour l'huile d'olive

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 06 99	600 000	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	500 000	600 000	600 000
Réserve										
Total	600 000	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	500 000	600 000	600 000

**Justification:**

La Commission propose une réduction des crédits alloués aux autres mesures pour l'huile d'olive. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

=====

**Projet d'amendement 6025**

==== AGRI/6025 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 02 08 03** — Fonds opérationnels des organisations de producteurs

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 03	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	65 800 000	65 800 000	709 000 000	709 000 000
Réserve										
Total	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	65 800 000	65 800 000	709 000 000	709 000 000

**Justification:**

La Commission propose de réduire de 14,6 millions d'euros les crédits alloués aux organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

=====

**Projet d'amendement 6012**

==== AGRI/6012 ====

déposé par Clara Aguilera, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 02 08 03** — Fonds opérationnels des organisations de producteurs

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 03	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	65 800 000	65 800 000	709 000 000	709 000 000

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Réserve										
Total	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	65 800 000	65 800 000	709 000 000	709 000 000

### Justification:

Le présent amendement rétablit les chiffres du budget 2019 pour le secteur des fruits et légumes.

### Projet d'amendement 6008

=== AGRI/6008 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

#### Poste 05 02 08 03 — Fonds opérationnels des organisations de producteurs

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 03	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	55 800 000	55 800 000	699 000 000	699 000 000
Réserve										
Total	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	55 800 000	55 800 000	699 000 000	699 000 000

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

### Projet d'amendement 6036

=== AGRI/6036 ===

déposé par Mara Bizzotto, Angelo Ciocca, Gilles Lebreton, Maxette Pirbakas, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

#### Poste 05 02 08 03 — Fonds opérationnels des organisations de producteurs

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 03	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	55 800 000	55 800 000	699 000 000	699 000 000
Réserve										
Total	709 000 000	709 000 000	699 000 000	699 000 000	643 200 000	643 200 000	55 800 000	55 800 000	699 000 000	699 000 000

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

### Projet d'amendement 6024

=== AGRI/6024 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

## Poste 05 02 08 11 — Aide aux groupements de producteurs préreconnus

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 11	5 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000
Réserve										
Total	5 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000

**Justification:**

La Commission propose de réduire de 14,6 millions d'euros les crédits alloués aux organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

**Projet d'amendement 6010**

=== AGRI/6010 ===

déposé par Clara Aguilera, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

## Poste 05 02 08 11 — Aide aux groupements de producteurs préreconnus

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 11	5 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000
Réserve										
Total	5 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000

**Justification:**

Le présent amendement rétablit les chiffres du budget 2019 pour le secteur des fruits et légumes.

**Projet d'amendement 6023**

=== AGRI/6023 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

## Poste 05 02 08 12 — Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 12	100 000	100 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserve										
Total	100 000	100 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	100 000	100 000	100 000	100 000

**Justification:**

La Commission propose de réduire de 14,6 millions d'euros les crédits alloués aux organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

## Projet d'amendement 6011

=== AGRI/6011 ===

déposé par Clara Aguilera, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

Poste 05 02 08 12 — Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 12	100 000	100 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserve										
Total	100 000	100 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	100 000	100 000	100 000	100 000

### Justification:

Le présent amendement rétablit les chiffres du budget 2019 pour le secteur des fruits et légumes.

## Projet d'amendement 6042

=== AGRI/6042 ===

déposé par Bert-Jan Ruissen, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

Poste 05 02 08 99 — Autres mesures pour les fruits et légumes

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 99	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	49 500 000	49 500 000	50 000 000	50 000 000
Réserve										
Total	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	49 500 000	49 500 000	50 000 000	50 000 000

### Justification:

Ces montants doivent être affectés à des mesures en cas de perturbation du marché découlant du retrait du Royaume-Uni de l'Union, ce qui pourrait aggraver les effets persistants du boycott russe dans le secteur.

## Projet d'amendement 6022

=== AGRI/6022 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

Poste 05 02 08 99 — Autres mesures pour les fruits et légumes

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 99	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000
Réserve										
Total	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000

## Justification:

La Commission propose de réduire de 14,6 millions d'euros les crédits alloués aux organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

---

### Projet d'amendement 6009

=== AGRI/6009 ===

déposé par Clara Aguilera, Commission de l'agriculture et du développement rural

---

#### SECTION III — COMMISSION

Poste 05 02 08 99 — Autres mesures pour les fruits et légumes

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 08 99	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000
Réserve										
Total	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000

## Justification:

Le présent amendement rétablit les chiffres du budget 2019 pour le secteur des fruits et légumes.

---

### Projet d'amendement 6032

=== AGRI/6032 ===

déposé par Irène Tolleret, Jérémy Decerle, Commission de l'agriculture et du développement rural

---

#### SECTION III — COMMISSION

Poste 05 02 10 02 — Actions de promotion — Paiements directs par l'Union

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 10 02	101 100 000	44 935 635	100 900 000	74 893 192	100 900 000	74 893 192	300 000		101 200 000	74 893 192
Réserve										
Total	101 100 000	44 935 635	100 900 000	74 893 192	100 900 000	74 893 192	300 000		101 200 000	74 893 192

## Justification:

Nous proposons d'augmenter les engagements afin de stimuler la promotion de produits de qualité.

---

### Projet d'amendement 6018

=== AGRI/6018 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural



## SECTION III — COMMISSION

## Poste 05 02 12 08 — Lait aux écoliers

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 12 08	200 000	200 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	200 000	200 000	200 000	200 000
Réserve										
Total	200 000	200 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	200 000	200 000	200 000	200 000

**Justification:**

La Commission propose de réduire drastiquement les crédits du programme de distribution de lait aux écoliers. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

**Projet d'amendement 6030**

==== AGRI/6030 ====

déposé par Elsi Katainen, Jérémy Decerle, Ulrike Müller, Irène Tolleret, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

## Poste 05 02 12 99 — Autres mesures pour le lait et les produits laitiers

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 12 99	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000 000	100 000 000	100 100 000	100 100 000
Réserve										
Total	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000 000	100 000 000	100 100 000	100 100 000

**Justification:**

Un montant de 100 millions d'euros supplémentaires est destiné aux produits laitiers, qui sont toujours touchés par l'interdiction d'importation russe qui se poursuit en représailles des sanctions européennes. Dans le secteur laitier, les prix du lait cru continuent d'être bas pour les producteurs dans les régions qui exportaient vers la Russie avant l'embargo. Il est difficile de trouver de nouveaux marchés pour l'exportation de lait cru et actuellement, les progrès concernant l'accès à de nouveaux marchés sont lents pour les producteurs les plus touchés par les effets persistants de l'interdiction d'importation russe.

**Projet d'amendement 6013**

==== AGRI/6013 ====

déposé par Clara Aguilera, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

## Poste 05 02 13 99 — Autres mesures pour les viandes bovines

## Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 13 99	p.m.	p.m.	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-50 000 000	-50 000 000	p.m.	p.m.
Réserve										
Total	p.m.	p.m.	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-50 000 000	-50 000 000	p.m.	p.m.

## Justification:

L'octroi de cette enveloppe de 50 millions d'euros doit être étendu à l'ensemble des secteurs concernés afin de faire face aux difficultés du marché liées au retrait du Royaume-Uni de l'Union. La Commission devrait recalculer le montant disponible afin de le répartir entre les différents secteurs concernés.

## Draft amendment 6045

==== AGRI/6045 ====

Tabled by Siegfried Mureșan, Daniel Buda, Dan-Ștefan Motreanu, Committee on Agriculture and Rural Development

### SECTION III — COMMISSION

Item 05 02 15 99 — Other measures for pigmeat, poultry, eggs, bee-keeping, other animal products

#### Amend figures as follows:

	Budget 2019		Draft budget 2020		Council's position 2020		Difference		New amount	
	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments
05 02 15 99	28 000 000	28 000 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Reserve										
Total	28 000 000	28 000 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000

## Justification:

Several outbreaks of the African swine fever have occurred in the last years in the European Union. Union support should be granted to Member States affected by the African swine fever in order to reduce the negative impact upon farmers and employees in the regions most affected by the disease.

## Projet d'amendement 6021

==== AGRI/6021 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

Poste 05 02 15 99 — Autres mesures pour les viandes porcines, les volailles, les œufs, l'apiculture et les autres produits animaux

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 15 99	28 000 000	28 000 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	42 000 000	42 000 000	42 000 000	42 000 000
Réserve										
Total	28 000 000	28 000 000	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	42 000 000	42 000 000	42 000 000	42 000 000

## Justification:

La Commission propose de réduire drastiquement les crédits alloués au secteur de la viande de volaille, ce en dépit des distorsions commerciales déloyales imposées par l'Ukraine. L'amendement vise à rétablir et à renforcer le niveau actuel (2019) des crédits afin de remédier à cette situation.

## Projet d'amendement 6034

==== AGRI/6034 ====

déposé par Juan Ignacio Zoido Álvarez, Commission de l'agriculture et du développement rural

SECTION III — COMMISSION

Article 05 02 18 — Programmes à destination des écoles

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 18	217 000 000	217 000 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000	2 000 000	2 000 000	217 000 000	217 000 000
Réserve										
Total	217 000 000	217 000 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000	2 000 000	2 000 000	217 000 000	217 000 000

**Justification:**

Ce crédit ne devrait pas être réduit, étant donné que le programme en faveur de la fourniture de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires doit rester une priorité.

**Projet d'amendement 6007**

==== AGRI/6007 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

SECTION III — COMMISSION

Poste 05 03 01 10 — Régime de paiement de base (RPB)

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 01 10	16 211 000 000	16 211 000 000	16 514 000 000	16 514 000 000	16 329 900 000	16 329 900 000	184 100 000	184 100 000	16 514 000 000	16 514 000 000
Réserve										
Total	16 211 000 000	16 211 000 000	16 514 000 000	16 514 000 000	16 329 900 000	16 329 900 000	184 100 000	184 100 000	16 514 000 000	16 514 000 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6037**

==== AGRI/6037 ====

déposé par Mara Bizzotto, Angelo Ciocca, Gilles Lebreton, Maxette Pirbakas, Commission de l'agriculture et du développement rural

SECTION III — COMMISSION

Poste 05 03 01 10 — Régime de paiement de base (RPB)

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 01 10	16 211 000 000	16 211 000 000	16 514 000 000	16 514 000 000	16 329 900 000	16 329 900 000	184 100 000	184 100 000	16 514 000 000	16 514 000 000
Réserve										
Total	16 211 000 000	16 211 000 000	16 514 000 000	16 514 000 000	16 329 900 000	16 329 900 000	184 100 000	184 100 000	16 514 000 000	16 514 000 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6035**

=== AGRI/6035 ===

déposé par Juan Ignacio Zoido Álvarez, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 03 02 50** — POSEI — Programmes de soutien de l'Union européenne**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 02 50	420 000 000	420 000 000	419 000 000	419 000 000	419 000 000	419 000 000	1 000 000	1 000 000	420 000 000	420 000 000
Réserve										
Total	420 000 000	420 000 000	419 000 000	419 000 000	419 000 000	419 000 000	1 000 000	1 000 000	420 000 000	420 000 000

**Justification:**

Ce crédit, qui couvre les paiements directs relatifs aux programmes prévoyant des mesures spécifiques en faveur des productions agricoles locales dans les régions ultrapériphériques de l'Union, ne devrait pas être diminué, étant donné qu'il convient de protéger ce type de régions en raison de leur situation spécifique.

**Projet d'amendement 6019**

=== AGRI/6019 ===

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 03 02 61** — Régime des petits agriculteurs**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 02 61	970 000 000	970 000 000	939 000 000	939 000 000	939 000 000	939 000 000	31 000 000	31 000 000	970 000 000	970 000 000
Réserve										
Total	970 000 000	970 000 000	939 000 000	939 000 000	939 000 000	939 000 000	31 000 000	31 000 000	970 000 000	970 000 000

**Justification:**

La Commission propose de réduire les crédits alloués au régime des petits agriculteurs. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses.

**Projet d'amendement 6038**

=== AGRI/6038 ===

déposé par Mara Bizzotto, Angelo Ciocca, Gilles Lebreton, Maxette Pirbakas, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 05 04 02** — Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union**Modifier les chiffres, les commentaires et les bases légales comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 05 04 02	40 000 000	35 000 000	28 178 364	80 000 000	28 178 364	70 000 000	-28 178 364	-70 000 000	p.m.	p.m.

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Réserve										
Total	40 000 000	35 000 000	28 178 364	80 000 000	28 178 364	70 000 000	-28 178 364	-70 000 000	p.m.	p.m.

## Commentaires:

Supprimer le texte suivant:

~~En vertu de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II), ce crédit est consacré aux objectifs spécifiques suivants en Turquie:~~

- ~~– soutien au développement économique, social et territorial, en vue d'assurer une croissance intelligente, durable et inclusive;~~
- ~~– renforcement de la capacité des bénéficiaires mentionnés à l'annexe I du règlement (UE) n° 231/2014, à tous les niveaux, de remplir les obligations découlant de l'adhésion à l'Union dans le domaine du développement économique, social et territorial, en soutenant l'alignement progressif sur l'acquis de l'Union, y compris la préparation à la gestion des Fonds structurels de l'Union, du Fonds de cohésion et du Feader, ainsi que l'adoption, la mise en œuvre et le contrôle du respect de cet acquis.~~

~~Les recettes éventuelles provenant de contributions financières supplémentaires des États membres et de contributions des pays tiers ou d'autres organismes que ceux institués par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ou le traité Euratom, concernant certaines actions ou programmes d'aide extérieure financés par l'Union et gérés par la Commission, pourront donner lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires. Ces contributions visées à l'article 6 3 3 de l'état des recettes constituent des recettes affectées au titre de l'article 21, paragraphe 2, points a) ii) et e), du règlement financier. Les montants inscrits sur la ligne qui se réfère aux dépenses d'appui administratif seront déterminés, sans préjudice de l'article 235, paragraphe 5, du règlement financier, par la convention de contribution pour chaque programme opérationnel et ne dépasseront pas, en moyenne, 4 % des contributions allouées au programme correspondant pour chaque chapitre.~~

~~D'autres recettes affectées reçues au titre de l'article 6 5 4 de l'état des recettes pourront donner lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires au titre du présent poste, conformément à l'article 22, paragraphe 1, du règlement financier.~~

## Bases légales:

Supprimer le texte suivant:

~~Règlement (UE) n° 231/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument d'aide de préadhésion (IAP II) (JO L 77 du 15.3.2014, p. 11), et notamment son article 2, paragraphe 1, points a) et c).~~

## Justification:

Il ne s'agit pas d'une priorité de financement.

=====

## Projet d'amendement 6006

==== AGRI/6006 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 05 04 02** — Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 05 04 02	40 000 000	35 000 000	28 178 364	80 000 000	28 178 364	70 000 000		10 000 000	28 178 364	80 000 000
Réserve										
Total	40 000 000	35 000 000	28 178 364	80 000 000	28 178 364	70 000 000		10 000 000	28 178 364	80 000 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6017**

==== AGRI/6017 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picerno, Commission de l'agriculture et du développement rural

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 08 77 16** — Action préparatoire — Zones rurales intelligentes au XXI<sup>e</sup> siècle

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 08 77 16	4 000 000	2 990 000	p.m.	3 650 000	p.m.	3 650 000	4 000 000	350 000	4 000 000	4 000 000
Réserve										
Total	4 000 000	2 990 000	p.m.	3 650 000	p.m.	3 650 000	4 000 000	350 000	4 000 000	4 000 000

**Justification:**

L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses afin que la mise en œuvre de ce projet fructueux puisse se poursuivre comme il se doit.

**Projet d'amendement 6041**

==== AGRI/6041 ====

déposé par Martin Häusling, Anja Hazekamp, Francisco Guerreiro, Fredrick Federley, Eric Andrieu, Mairead McGuinness, Ulrike Müller, Maria Noichl, Commission de l'agriculture et du développement rural, Jytte Guteland, Tilly Metz, Dace Melbārde, Sirpa Pietikäinen, Frédérique Ries, Günther Sidl, Michal Wiezik, Michèle Rivasi, Martin Hojsik

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 08 77 17** — Projet pilote — Mise au point d'une boîte à outils sur les pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans l'Union à l'intention des agriculteurs

**Modifier les chiffres et les commentaires comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 08 77 17	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000	1 500 000	1 185 000	1 500 000	1 500 000
Réserve										
Total	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000	1 500 000	1 185 000	1 500 000	1 500 000

## Commentaires:

Avant l'alinéa:

Ce projet aidera les agriculteurs et les États membres ..... cohérente et à réduire la dépendance aux pesticides.

Modifier le texte comme suit:

*Si la législation de l'Union s'est développée au fil des ans pour permettre une utilisation durable des pesticides, on constate néanmoins de nombreuses disparités dans son application d'un État membre à l'autre. Les agriculteurs affirment quant à eux que remplacer les pesticides par autre chose est difficile, coûteux et qu'il n'y a pas d'autre solution.* Ce crédit est destiné à couvrir les engagements restant à liquider d'exercices antérieurs dans le cadre du projet pilote.

*S'inspirant du rapport récemment publié par la Commission (COM(2017)0587), l'étude proposée évaluerait les mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures prises dans chaque État membre, y compris sur les terres agricoles gérées grâce à de telles mesures, en ventilant les résultats par type de culture. L'étude recueillera des données sur la réduction de l'utilisation de pesticides et sur les pratiques. Ce projet permettra de constituer une boîte à outils qui permettra aux agriculteurs et à leurs conseillers d'atteindre l'objectif de la politique en matière de réduction de la dépendance aux pesticides. La boîte à outils indiquera, pour un vaste éventail de cultures, les protocoles à suivre en matière de pratiques relatives à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, y compris les solutions pour remplacer les pesticides chimiques. L'étude recensera et proposera des méthodes efficaces, en commençant par la modification des pratiques agricoles et le recours à la rotation des cultures lorsque cela est possible, puis proposera l'introduction, le cas échéant, de variétés de cultures résilientes et résistantes, le recours aux insectes utiles, l'utilisation de pesticides alternatifs, etc. Les solutions de substitution devaient être différenciées et adaptées aux conditions locales.* Si la législation de l'Union s'est développée au fil des ans pour permettre une utilisation durable des pesticides, on constate néanmoins de nombreuses disparités dans son application d'un État membre à l'autre. Les agriculteurs affirment quant à eux que remplacer les pesticides par autre chose est difficile, coûteux et qu'il n'y a pas d'autre solution.

*Le projet, dont le coût est estimé à 1 500 000 EUR sur deux ans, devrait tenir compte, entre autres, des retours d'expérience à partir des travaux effectués par l'Organisation internationale de lutte biologique (OILB), l'International Biocontrol Manufacturer Association (IBMA) et par les organisations travaillant sur des méthodes agronomiques différentes et sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures avec des agriculteurs.* S'inspirant du rapport récemment publié par la Commission [COM(2017) 587 final], l'étude évaluera les mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures prises dans chaque État membre, y compris sur les terres agricoles gérées grâce à de telles mesures, en les ventilant par type de culture. L'étude recueillera des données sur la réduction de l'utilisation de pesticides et sur les pratiques. Ce projet servira à constituer une boîte à outils qui permettra aux agriculteurs et à leurs conseillers d'atteindre l'objectif de la politique en matière de réduction de la dépendance aux pesticides. La boîte à outils indiquera, pour un vaste éventail de cultures, les protocoles à suivre en matière de pratiques relatives à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, y compris les solutions pour remplacer les pesticides chimiques. L'étude recensera et proposera des méthodes efficaces, en commençant par la modification des pratiques agricoles et le recours à la rotation des cultures lorsque cela est possible, puis proposera l'introduction, le cas échéant, de variétés de cultures résilientes et résistantes, le recours aux insectes utiles, l'utilisation de pesticides alternatifs, etc. Les solutions de substitution devaient être adaptées aux conditions locales.

*L'étude comportera une analyse sur l'efficacité des outils de la PAC dans la promotion, auprès des agriculteurs, des mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Elle devrait également proposer des méthodes pour renforcer les pratiques à travers l'Europe en recourant aux instruments de la PAC après 2020 (par exemple, les services de conseil agricole, en mesure d'informer les agriculteurs sur la façon d'appliquer les mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures) et son architecture écologique, afin d'encourager les agriculteurs à appliquer les principes de* Le projet tiendra compte, entre autres, des retours d'expérience à partir des travaux effectués par l'Organisation internationale de lutte

biologique (OILB), par l'International Biocontrol Manufacturer Association (IBMA) et par les organisations travaillant avec les agriculteurs sur des méthodes agronomiques différentes et sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

*L'étude analyserait également les obstacles (réels ou perçus comme tels) recensés par les agriculteurs et les experts et qui limitent la diffusion des pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans le secteur.* L'étude comportera une analyse de l'efficacité des outils de la PAC pour promouvoir, auprès des agriculteurs, les mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Elle proposera également des méthodes pour renforcer les pratiques à travers l'Europe en recourant aux instruments de la PAC après 2020 (par exemple, les services de conseil agricole qui informent les agriculteurs sur la façon d'appliquer les mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures) et à son architecture écologique afin d'encourager les agriculteurs à appliquer les principes de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

*La directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable prévoit, à son article 14, que «les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une lutte contre les ennemis des cultures à faible apport en pesticides, en privilégiant chaque fois que possible les méthodes non chimiques de sorte que les utilisateurs professionnels de pesticides se reportent sur les pratiques et produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et l'environnement parmi ceux disponibles pour remédier à un même problème d'ennemis des cultures».* L'étude analysera également les obstacles (réels ou perçus comme tels) recensés par les agriculteurs et les experts et qui limitent la diffusion des pratiques de lutte dans le secteur.

*Le rapport de la Commission (COM(2017)0587) sur la mise en œuvre de la directive précitée indique qu'"il est particulièrement préoccupant que les États membres n'aient pas encore fixé de cibles claires et qu'ils ne veillent pas à leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne un recours plus généralisé à des techniques de gestion des terres telles que la rotation des cultures".* La directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable prévoit, à son article 14, que «les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une lutte contre les ennemis des cultures à faible apport en pesticides, en privilégiant chaque fois que possible les méthodes non chimiques de sorte que les utilisateurs professionnels de pesticides se reportent sur les pratiques et produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et l'environnement parmi ceux disponibles pour remédier à un même problème d'ennemis des cultures»:-

Le rapport *indique également que "les États membres doivent mettre au point des critères clairement définis de manière à pouvoir évaluer systématiquement si les huit principes de l'IPM sont mis en œuvre et prendre des mesures d'exécution adéquates dans le cas contraire. Ces instruments pourraient confirmer que le résultat escompté de l'IPM, tel que défini dans la directive, à savoir une réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides, est en train d'être atteint".* de la Commission [COM(2017) 587 final] sur la mise en œuvre de la directive précitée indique qu'«il est particulièrement préoccupant que les États membres n'aient pas encore fixé de cibles claires et qu'ils ne veillent pas à leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne un recours plus généralisé à des techniques de gestion des terres telles que la rotation des cultures»:-

Le Conseil «Agriculture et pêche» (le 6 novembre 2017) et le Parlement (le 13 novembre 2017) ont tous deux débattu des conclusions du rapport de la Commission et ont confirmé leur engagement pour ce qui est de garantir une mise en œuvre approfondie et significative de ces mesures à l'avenir. rapport indique également que «les États membres doivent mettre au point des critères clairement définis de manière à pouvoir évaluer systématiquement si les huit principes de l'IPM sont mis en œuvre et prendre des mesures d'exécution adéquates dans le cas contraire. Ces instruments pourraient confirmer que le résultat escompté de l'IPM, tel que défini dans la directive, à savoir une réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides, est en train d'être atteint»:-



Supprimer le texte suivant:

~~Le Conseil «Agriculture et pêche» (le 6 novembre 2017) et le Parlement (le 13 novembre 2017) ont tous deux débattu des conclusions du rapport de la Commission et ont confirmé leur engagement pour ce qui est de garantir une mise en œuvre approfondie et significative de ces mesures à l'avenir.~~

Après l'alinéa:

Ce projet aidera les agriculteurs et les États membres ..... cohérente et à réduire la dépendance aux pesticides.

Modifier le texte comme suit:

**Comme l'indique la Commission, un budget d'au moins 1 500 000 EUR est nécessaire si l'on veut que ce projet aboutisse.** Ses résultats pourront être inclus dans le projet de recherche sur le renforcement de la gestion intégrée des pesticides. Il peut contribuer à la collecte **d'informations sur l'application**~~d'informations sur l'application~~ actuelle des pratiques relatives à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures sur le terrain et **s'avérers**~~s'avérer~~ utile pour les États membres lors de la définition de leurs plans relevant de la PAC.

Ajouter le texte suivant:

***Ce projet pilote en cours, destiné à se transformer en action préparatoire, a été réévalué avec succès étant donné que son budget a été proposé à la hausse: 1 500 000 EUR (budget total pour 2019-2020). Cette hausse a été demandée par les services de la Commission et les parties prenantes afin de garantir sa bonne mise en œuvre. L'augmentation du budget compense les réductions budgétaires effectuées lors des négociations de compromis sur les projets pilotes et les actions préparatoires en 2018.***

### **Justification:**

Une boîte à outils contenant des mesures efficaces de lutte intégrée contre les ennemis des cultures sera mise au point afin d'aider les agriculteurs et les conseillers des services de vulgarisation agricole (SCA) à travers l'Union, afin de traiter le problème de la résistance aux pesticides et le renforcement de l'autonomie en matière d'intrants, de façon à permettre aux agriculteurs de choisir les mesures les plus adaptées à leur propre situation agronomique et économique. L'on parviendra ainsi à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, comme l'entend la directive 2009/128/CE. Le projet en cours recensera également les obstacles à l'adoption et à l'application des mesures dans le secteur et proposera des solutions possibles.

=====

## **Projet d'amendement 6015**

==== AGRI/6015 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

### SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 08 77 17** — Projet pilote — Mise au point d'une boîte à outils sur les pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans l'Union à l'intention des agriculteurs

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 08 77 17	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000	1 500 000	525 000	1 500 000	840 000
Réserve										
Total	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000	1 500 000	525 000	1 500 000	840 000

### **Justification:**

L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses afin que la mise en œuvre de ce projet fructueux puisse se poursuivre comme il se doit.

=====  
**Projet d'amendement 6014**

==== AGRI/6014 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 08 77 18** — Projet pilote — Mise en place d'un programme opérationnel: structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 08 77 18	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000	1 500 000	525 000	1 500 000	840 000
Réserve										
Total	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000	1 500 000	525 000	1 500 000	840 000

**Justification:**

L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses afin que la mise en œuvre de ce projet fructueux puisse se poursuivre comme il se doit.

=====

**Projet d'amendement 6031**

==== AGRI/6031 ====

déposé par Anne Sander, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 08 77 18** — Projet pilote — Mise en place d'un programme opérationnel: structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 08 77 18	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000		210 000	p.m.	525 000
Réserve										
Total	1 050 000	525 000	p.m.	315 000	p.m.	315 000		210 000	p.m.	525 000

**Justification:**

Le présent amendement vise à rétablir les crédits de paiement proposés dans le budget 2019 en vue de garantir la bonne mise en œuvre du projet pilote proposé par le Parlement européen afin de chercher de nouvelles manières de structurer les chaînes agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale.

=====

**Projet d'amendement 6043**

==== AGRI/6043 ====

déposé par Bert-Jan Ruissen, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

## SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 09 03 01** — Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et de qualité et en autres bioproduits

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 09 03 01	287 147 225	211 249 489	322 162 041	246 618 066	312 162 041	246 618 066	10 000 000		322 162 041	246 618 066
Réserve										
Total	287 147 225	211 249 489	322 162 041	246 618 066	312 162 041	246 618 066	10 000 000		322 162 041	246 618 066

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB). Il est de la plus haute importance qu'au sein du programme Horizon 2020, des montants suffisants restent disponibles pour des projets de recherche liés à des aliments sûrs et de qualité.

=====

**Projet d'amendement 6005**

==== AGRI/6005 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

## SECTION III — COMMISSION

**Poste 05 09 03 01** — Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et de qualité et en autres bioproduits

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 09 03 01	287 147 225	211 249 489	322 162 041	246 618 066	312 162 041	246 618 066	10 000 000		322 162 041	246 618 066
Réserve										
Total	287 147 225	211 249 489	322 162 041	246 618 066	312 162 041	246 618 066	10 000 000		322 162 041	246 618 066

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

**Projet d'amendement 6040**

==== AGRI/6040 ====

déposé par Martin Hojsik, Martin Häusling, Michal Wiezik, Tilly Metz, Anja Hazekamp, Commission de l'agriculture et du développement rural, Frédérique Ries, Francisco Guerreiro, Ulrike Müller, Commission de l'agriculture et du développement rural, Jytte Guteland, Michèle Rivasi, Fredrick Federley, Mairead McGuinness, Commission de l'agriculture et du développement rural, Dace Melbārde, Sirpa Pietikäinen, Günther Sidl, Eric Andrieu, Maria Noichl, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

## SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 07 02 77 53**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 77 53							5 000 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000
Réserve										
Total							5 000 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000

## **Intitulé:**

*Action préparatoire — Surveillance des pollinisateurs et indicateurs dans l'Union européenne*

## **Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

*L'objectif de l'action préparatoire est de soutenir la mise en œuvre, dans les États membres, du système de surveillance des insectes pollinisateurs sauvages à l'échelle de l'Union européenne ainsi que de définir les indicateurs qui s'y rapportent.*

*Les pollinisateurs font partie intégrante de tout écosystème sain et leur déclin spectaculaire est extrêmement inquiétant. En Europe, la pollinisation animale est d'abord le fait des insectes: quelque 2 000 espèces d'abeilles, 900 espèces de syrphes, 500 espèces de papillons et 8 000 espèces de mottes. D'autres espèces de mouches, de guêpes et de coléoptères jouent aussi un rôle important dans la pollinisation. Sans eux, de nombreuses espèces végétales déclineraient et finiraient par disparaître, ce qui aurait des conséquences incommensurables pour la nature et le bien-être humain. Dans l'Union européenne, quatre espèces cultivées ou espèces de fleurs sauvages sur cinq dépendent, au moins en partie, de la pollinisation animale. Près de 15 milliards d'EUR de la production agricole annuelle de l'Union sont directement attribuables aux insectes pollinisateurs. Ils sont largement considérés comme l'un des principaux indicateurs d'un environnement sain.*

*Le 1er juin 2018, la Commission européenne a adopté l'initiative européenne sur les pollinisateurs à la demande du Parlement européen et du Conseil afin que des mesures soient prises pour lutter contre le déclin spectaculaire et largement reconnu des insectes pollinisateurs. L'initiative définit une série d'actions destinées à lutter contre les causes connues de ce déclin mais vise aussi à renforcer les connaissances. Elle souligne l'importance d'une approche systémique de la collecte de données et d'informations sur les pollinisateurs afin d'évaluer les actions stratégiques à engager et d'en améliorer l'efficacité. Si, dans certaines domaines, nous disposons de connaissances raisonnables (déclin des papillons, dégradation de leurs habitats et facteurs du déclin), on manque généralement de connaissances sur l'état et les tendances évolutives des principales populations de pollinisateurs ainsi que sur les causes et les conséquences de leur déclin. Une surveillance coordonnée au niveau de l'Union européenne par la collecte de données de terrain normalisées nous permettra de combler les principales lacunes et de définir des indicateurs solides afin de définir des mesures européennes efficaces pour les pollinisateurs.*

*Les indicateurs relatifs à la pollinisation seront indispensables, notamment, au nouveau cadre de l'Union européenne pour la biodiversité après 2020 et à la nouvelle Politique agricole commune (PAC). Les pollinisateurs sont un thème visible dans le cadre des travaux de la convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui définit un cadre mondial d'action en matière de biodiversité et auquel l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) contribue activement. Ces travaux ont débouché sur la publication du premier rapport mondial sur les pollinisateurs par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en 2016. Les pollinisateurs devraient figurer parmi les objectifs du futur cadre mondial en matière de biodiversité. En plus de leur intérêt propre, les pollinisateurs constituent des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés à l'égard d'une série d'autres objectifs en matière de biodiversité, dont ceux qui ont trait à la directive européenne «habitats», au réseau Natura 2000, à l'agriculture et à la sylviculture.*

*Comme l'indique l'action 5C de l'initiative européenne sur les pollinisateurs, la Commission intégrera, dès qu'il aura été mis au point et sera opérationnel, un indicateur de pollinisation dans le cadre de performance et de suivi de la PAC. Cet indicateur viendra utilement compléter le cadre d'indicateurs figurant dans les propositions de la Commission pour la PAC 2021-2027: les insectes pollinisateurs sont un bon indicateur de la biodiversité générale et un facteur essentiel de la production agricole. En raison de cette nature double, les indicateurs de pollinisation viendraient aussi compléter utilement le cadre de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) dans l'Union, notamment les objectifs n° 15 (vie terrestre) et n° 2 (faim «zéro»). L'indicateur que constitue le papillon de prairie y*

*figure déjà et cette action permettra de soutenir la durabilité de la surveillance des papillons et l'élaboration de rapports sur les indicateurs dans l'Union européenne.*

*Si la surveillance et les indicateurs définis dans le cadre de l'initiative européenne sur les pollinisateurs concernent les espèces sauvages de pollinisateurs, ils profiteront aussi à la santé des abeilles mellifères et au secteur apicole. Les espèces gérées et les espèces sauvages partagent une même nourriture et les mêmes espèces butinables et connaissent les mêmes pressions sur leurs populations. La surveillance des espèces sauvages permettra de disposer non seulement d'informations utiles sur la qualité de l'environnement pour l'ensemble des pollinisateurs, mais aussi de données essentielles pour la recherche sur les diverses pressions qui s'exercent et sur leur interaction. Cet aspect est essentiel à la définition de mesures efficaces d'atténuation du déclin et de soutien au redressement des populations de pollinisateurs.*

*Outre cette contribution essentielle aux mesures à prendre, les données et informations provenant du système de surveillance permettront de mettre au point des outils pour les gestionnaires de terres, notamment les agriculteurs. Les données relatives à l'état des espèces de pollinisateurs couplées à des données correctes concernant la gestion des cultures (comme les résultats de l'action 3B de l'initiative européenne sur les pollinisateurs) permettront de dresser un atlas des pollinisateurs et de la pollinisation ou un système d'alerte rapide en cas de déficit de pollinisation. Les agriculteurs, dont les rendements et les bénéfices dépendent essentiellement des pollinisateurs, pourront ainsi décider en toute connaissance de cause de la façon de veiller à la présence de cet intrant agricole et de limiter les risques liés au déclin des insectes pollinisateurs.*

*De plus, elles permettront aussi de disposer d'outils pour les acteurs qui se trouvent en amont de la chaîne de biomasse, comme des outils d'évaluation et de gestion des risques pour les producteurs, les fournisseurs ou les revendeurs de denrées alimentaires et de boissons, dont les produits et les services dépendent de produits agricoles tributaires des pollinisateurs. Dès lors, des données et des informations correctes sur les pollinisateurs soutiendront de manière plus large le programme de la bioéconomie. La mise à jour 2018 de la stratégie pour la bioéconomie comporte une action destinée à la mise au point de tels outils afin de faciliter l'intégration des pollinisateurs dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur (action 3.3.4).*

*Le système de surveillance européenne des pollinisateurs devrait englober au minimum les grands groupes taxinomiques: abeilles, syrphes, papillons et mites. À l'heure actuelle, la seule surveillance systémique d'un groupe de pollinisateurs à l'échelle de l'Union européenne concerne les papillons dans la moitié des États membres de l'Union. En 2018, afin d'élargir ce système de surveillance, le Parlement a financé un projet pilote intitulé «Surveillance des papillons et indicateurs lépidoptères de l'Union» (ABLE). La présente action préparatoire se fondera sur ce projet pilote afin de couvrir l'ensemble de l'Union européenne en ce qui concerne la surveillance des papillons. Elle contribuera également à mettre en place les premiers processus de surveillance d'autres groupes de pollinisateurs à l'échelon de l'Union.*

*La Commission entend mettre en place, en mai 2019, un groupe d'experts techniques chargé de définir, d'ici mai 2020, un système de surveillance des pollinisateurs à l'échelle de l'Union européenne ainsi que des indicateurs de pollinisation. Afin de mettre en œuvre le système de surveillance et de permettre la constitution d'indicateurs sur la base des données dès 2021, il est essentiel que les préparatifs débutent dans les États membres en 2020. De nombreux États membres devraient connaître des problèmes de capacités administratives ou scientifiques. Par conséquent, la bonne mise en œuvre du système leur permettra d'agir en ce sens le plus tôt possible.*

*Activités de l'action préparatoire:*

*L'action préparatoire devrait financer des activités permettant de surmonter les problèmes de capacité des États membres afin de faciliter la mise en œuvre harmonisée d'un système de surveillance européenne des insectes pollinisateurs.*

*Concrètement, l'action préparatoire soutiendra les actions suivantes:*

*– la mise en commun de l'expertise à l'échelle de l'Union, la mise en réseau des experts et la formation;*

- la coordination de la mise en œuvre du système dans les États membres;
- l'aide à la préparation des capacités administratives, financières et scientifiques des États membres;
- l'aide à la mise en œuvre initiale du système dans les États membres dont les capacités sont insuffisantes;
- la prolongation et l'élargissement du projet pilote ABLE par rapport au système actuel de surveillance des papillons.

*L'action préparatoire aura une durée de trois ans et disposera d'un budget de 5 millions d'EUR.*

**Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Action préparatoire au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n ° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

**Justification:**

Le déclin spectaculaire des insectes pollinisateurs et son incidence sur la nature et le bien-être humain constituent un défi de taille pour la société. Cette action soutiendra la mise en œuvre d'un système de surveillance des pollinisateurs à l'échelle de l'Union européenne et la définition d'indicateurs de pollinisation. Elle est essentielle à la définition de mesures de lutte effectives et à l'évaluation de leur efficacité pour enrayer le déclin des insectes et la perte d'activité de pollinisation, notamment au moyen de la politique de l'Union en matière de biodiversité et de la Politique agricole commune. Cette action se fondera notamment sur le projet pilote ABLE de surveillance des papillons.

=====

**Projet d'amendement 6044**

=== AGRI/6044 ===

déposé par Ivo Hristov, Carmen Avram, Commission de l'agriculture et du développement rural

-----

SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 01** — Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 01	155 500 000	127 540 000	171 000 000	143 880 000	163 000 000	143 880 000	28 000 000	47 120 000	191 000 000	191 000 000
Réserve										
Total	155 500 000	127 540 000	171 000 000	143 880 000	163 000 000	143 880 000	28 000 000	47 120 000	191 000 000	191 000 000

**Justification:**

L'exercice 2019 a vu une accélération de la propagation de la peste porcine africaine. Cette maladie a des conséquences dramatiques sur le plan économique et social dans de nombreuses régions de pays comme la Bulgarie et la Roumanie. Certains pays, notamment les États-Unis, travaillent à la mise au point d'un vaccin. Il est essentiel de fournir un financement suffisant pour lutter contre ces maladies en mettant au point un vaccin qui permette de les éradiquer au sein de l'Union.

=====

**Draft amendment 6046**

=== AGRI/6046 ===

Tabled by Siegfried Mureşan, Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu, Committee on Agriculture and Rural Development

SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 01** — Ensuring a higher animal health status and high level of protection of animals in the Union

**Amend figures as follows:**

	Budget 2019		Draft budget 2020		Council's position 2020		Difference		New amount	
	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments
17 04 01	155 500 000	127 540 000	171 000 000	143 880 000	163 000 000	143 880 000	28 000 000	20 000 000	191 000 000	163 880 000
Reserve										
Total	155 500 000	127 540 000	171 000 000	143 880 000	163 000 000	143 880 000	28 000 000	20 000 000	191 000 000	163 880 000

**Justification:**

Several outbreaks of the African swine fever have occurred in the last years in the European Union. These outbreaks affect small farms and major ones alike. Union support should be granted to Member States affected by the African swine fever in order to reduce the negative impact upon farmers and employees in the regions most affected by the disease.

**Projet d'amendement 6003**

==== AGRI/6003 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 01** — Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 01	155 500 000	127 540 000	171 000 000	143 880 000	163 000 000	143 880 000	8 000 000		171 000 000	143 880 000
Réserve										
Total	155 500 000	127 540 000	171 000 000	143 880 000	163 000 000	143 880 000	8 000 000		171 000 000	143 880 000

**Justification:**

Rétablissement du projet de budget (PB).

**Projet d'amendement 6004**

==== AGRI/6004 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Commission de l'agriculture et du développement rural

SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 02** — Veiller à la détection à temps des organismes nuisibles aux végétaux et à leur éradication

**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 02	22 500 000	10 750 000	30 500 000	19 800 000	28 500 000	19 800 000	2 000 000		30 500 000	19 800 000
Réserve										

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Total	22 500 000	10 750 000	30 500 000	19 800 000	28 500 000	19 800 000	2 000 000		30 500 000	19 800 000

### Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

## Projet d'amendement 6028

==== AGRI/6028 ====

déposé par Carmen Avram, Ivo Hristov, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

Article 17 04 04 — Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 04	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	50 000 000	50 000 000	70 000 000	70 000 000
Réserve										
Total	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	50 000 000	50 000 000	70 000 000	70 000 000

### Justification:

La peste porcine africaine (PPA) s'est propagée à une vitesse considérable dans l'Union européenne au cours de l'année 2019. Plus de 3 300 cas ont été enregistrés depuis le 1er janvier 2019, un nombre croissant de pays et de régions étant touchés. L'augmentation proposée est liée à la persistance des incidences de la PPA, notamment pour la Roumanie, la Bulgarie et la Pologne, qui ont enregistré des cas à la fois chez des sangliers et dans des exploitations industrielles. L'épidémie a des conséquences économiques et sectorielles graves, et des mesures d'urgence seront nécessaires en 2020.

## Projet d'amendement 6016

==== AGRI/6016 ====

déposé par Paolo De Castro, rapporteur, Pina Picierno, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

Article 17 04 04 — Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale

#### Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 04	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	30 000 000	30 000 000	50 000 000	50 000 000
Réserve										
Total	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	30 000 000	30 000 000	50 000 000	50 000 000

### Justification:

La Commission propose une réduction des crédits alloués aux mesures d'urgence liées à la santé des animaux et des végétaux. L'amendement vise à rétablir le niveau actuel (2019) des dépenses afin de répondre de manière adéquate aux situations d'urgence telles que la flambée de grippe aviaire et de peste porcine africaine, ainsi que les organismes nuisibles aux végétaux tels que la bactérie *Xylella fastidiosa* et le marsonia.



**Projet d'amendement 6033**

=== AGRI/6033 ===

déposé par Juan Ignacio Zoido Álvarez, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 04** — Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 04	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	30 000 000	30 000 000	50 000 000	50 000 000
Réserve										
Total	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	30 000 000	30 000 000	50 000 000	50 000 000

**Justification:**

L'Union restant vulnérable face aux maladies touchant les animaux et les végétaux, la réduction de la dotation de ce Fonds n'est pas jugée appropriée.

**Draft amendment 6047**

=== AGRI/6047 ===

Tabled by Siegfried Mureşan, Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu, Committee on Agriculture and Rural Development

## SECTION III — COMMISSION

**Article 17 04 04** — Fund for emergency measures related to animal and plant health**Amend figures as follows:**

	Budget 2019		Draft budget 2020		Council's position 2020		Difference		New amount	
	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments	Commitments	Payments
17 04 04	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000	30 000 000
Reserve										
Total	50 000 000	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000	30 000 000

**Justification:**

Several outbreaks of the African swine fever have occurred in the last years in the European Union. These outbreaks affect small farms and major ones alike. Union support should be granted to Member States affected by the African swine fever in order to reduce the negative impact upon farmers and employees in the regions most affected by the disease.

**Projet d'amendement 6026**

=== AGRI/6026 ===

déposé par Maria Noichl, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 17 04 77 07**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 77 07							950 000	950 000	950 000	950 000
Réserve										
Total							950 000	950 000	950 000	950 000

## **Intitulé:**

*Projet pilote — Bien-être des bovins laitiers, y compris les mesures visant à protéger les jeunes bovins de race laitière non sevrés et les animaux en fin de carrière*

## **Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

*L'expansion du secteur des produits laitiers, l'augmentation de la productivité moyenne des vaches laitières et l'excédent de jeunes bovins de race laitière n'ont pas été accompagnés d'une mise à jour des mesures de bien-être animal. Un rapport récent de la Commission indique qu'on n'accorde pas assez d'attention à des paramètres tels que la mammite, la claudication, la conception des box et le confort en position couchée, qui sont connus pour influencer non seulement le bien-être, mais aussi la santé et la longévité des vaches laitières dans l'exploitation. Les États membres ont des régimes réglementaires différents, ce qui entrave par conséquent l'établissement de conditions de concurrence équitables pour les producteurs. Par ailleurs, l'augmentation de la taille des troupeaux bovins à orientation laitière dans certains pays entraîne un excédent chronique de jeunes bovins de race laitière qui, alors qu'ils ne sont pas encore sevrés, doivent être transportés sur de très longues distances vers des exploitations spécialisées dans l'engraissement. Les défis rencontrés lors du transport longue distance de jeunes bovins de race laitière non sevrés n'ont pas encore été réglés et des organisations non gouvernementales ont apporté la preuve que ces animaux vulnérables ne peuvent pas être protégés au cours de ces transports. Un autre aspect oublié concerne le traitement des animaux en fin de carrière. Il est prouvé que des "vaches couchées" (c'est-à-dire inaptes au transport) sont transportées vers des abattoirs complaisants à des fins d'abattage. C'est non seulement une violation des règles de l'Union sur le transport et l'abattage des animaux mais cela représente également une menace pour la sécurité alimentaire.*

*Ce projet pilote a quatre objectifs principaux: 1) produire un ensemble d'orientations claires décrivant les pratiques exemplaires en vue du bien-être des génisses, des vaches et des jeunes bovins de race laitière en se fondant sur des indicateurs solides basés sur les animaux ainsi que des orientations sur le traitement correct des vaches laitières en fin de carrière; 2) réaliser une analyse d'impact socioéconomique du passage à l'élevage et à l'engraissement au niveau local de jeunes bovins de race laitière non sevrés au lieu de leur transport sur de longues distances; 3) proposer des modèles économiques visant à prévenir le transport des vaches laitières en fin de carrière; 4) en diffuser les résultats dans les États membres producteurs de lait et dans ceux qui sont touchés par le commerce à l'intérieur de l'Union des veaux vivants non sevrés. Ce projet devrait dès le départ rassembler les parties prenantes pertinentes, y compris les scientifiques, les vétérinaires et les ONG. Les résultats devraient fortement s'appuyer sur les connaissances scientifiques et pratiques disponibles, y compris sur les meilleures pratiques existantes.*

## **Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

## **Justification:**

En l'absence de législation sur les vaches laitières, la mise au point d'orientations est largement nécessaire, également en vue d'assurer à tous les producteurs de l'Union des conditions de concurrence plus équitables. Les indicateurs axés sur les animaux ne sont pas enregistrés de manière cohérente et les données ne sont pas disponibles pour les autorités compétentes. De plus, il existe des préoccupations eu égard au bien-être des jeunes bovins de race laitière non sevrés qui sont transportés sur de longues distances vers des exploitations d'engraissement et au traitement des vaches laitières en fin de carrière.

=====

## Projet d'amendement 6027

=== AGRI/6027 ===

déposé par Maria Noichl, Commission de l'agriculture et du développement rural

### SECTION III — COMMISSION

**Ajouter: 17 04 77 08**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 77 08							750 000	750 000	750 000	750 000
Réserve										
Total							750 000	750 000	750 000	750 000

#### **Intitulé:**

*Projet pilote — Bonnes pratiques en matière de transition vers des systèmes de production d'œufs sans recours aux cages et garantissant un niveau plus élevé de bien-être des animaux*

#### **Commentaires:**

Ajouter le texte suivant:

*L'acceptation publique de l'utilisation de cages aménagées pour poules pondeuses est en baisse, également compte tenu des preuves scientifiques montrant que ces cages limitent gravement la capacité des poules pondeuses à réaliser une gamme de comportements normaux. Le projet pilote proposé vise à aider les producteurs d'œufs à répondre à la demande du marché en leur fournissant des orientations pratiques sur la façon de passer à des systèmes de production sans recours aux cages et garantissant un niveau plus élevé de bien-être des animaux. Les principales entreprises du secteur alimentaire se sont déjà engagées à n'acheter que des œufs produits sans recours aux cages d'ici 2015 ou plus tôt. Afin de préparer les producteurs de l'Union à cette transition et de garantir leur maintien en activité, un soutien devrait leur être accordé pour qu'ils puissent convertir leurs systèmes de production conventionnels en d'autres systèmes garantissant un niveau plus élevé de bien-être des animaux, à la fois adaptés et permettant d'affronter l'avenir. Le projet examinera les différents systèmes d'élevage des poules pondeuses et recensera les meilleurs pour la santé et le bien-être des animaux. Les recommandations, devant inclure les aspects économiques, seront étayées par des indicateurs solides permettant de mesurer les résultats en termes de bien-être des animaux. La première phase du projet pilote recensera les meilleures pratiques disponibles pour faciliter la transition vers des systèmes biologiques d'élevage et de détention des poules pondeuses, au sol ou en plein air, garantissant un niveau plus élevé de bien-être. La deuxième phase consistera en actions de diffusion dans au moins 4 pays dans lesquels les systèmes d'élevage alternatifs ne sont pas encore prédominants (par exemple l'Espagne, la Pologne, le Portugal et la Belgique) et en une manifestation finale à l'échelon de l'Union avec les principales parties prenantes du secteur et du monde politique ainsi que des représentants de tous les États membres de l'Union. Le document d'orientation en résultant devrait être, dans la mesure du possible, axé sur la pratique et devrait être illustré par des études de cas (comprenant des données économiques) concernant des systèmes pertinents d'au moins 4 pays de l'Union ayant la proportion la plus élevée de production d'œufs sans recours aux cages (par exemple Allemagne, Pays-Bas, France, Italie).*

#### **Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

## Justification:

Les principales entreprises du secteur alimentaire et plusieurs États membres de l'Union ont décidé de supprimer progressivement l'utilisation d'œufs issus de poules élevées dans des cages aménagées. C'est le fruit d'une exigence plus généralisée de la société de faire disparaître progressivement les cages de l'élevage animal. Il convient d'aider les producteurs d'œufs à rester sur le marché en passant à des systèmes alternatifs venant remplacer les cages aménagées. Pour les aider dans ce processus, des orientations sont nécessaires quant aux meilleures pratiques disponibles pouvant garantir l'avenir économique des producteurs tout en répondant aux exigences des consommateurs en matière d'amélioration du bien-être animal.

## Projet d'amendement 6039

=== AGRI/6039 ===

déposé par Martin Hojsík, Martin Häusling, Commission de l'agriculture et du développement rural, Nicolae Ștefănuță, Michal Wiezik, Tilly Metz, Anja Hazekamp, Commission de l'agriculture et du développement rural, Frédérique Ries, Francisco Guerreiro, Ulrike Müller, Commission de l'agriculture et du développement rural, Jytte Guteland, Michèle Rivasi, Fredrick Federley, Mairead McGuinness, Commission de l'agriculture et du développement rural, Dace Melbārde, Sirpa Pietikäinen, Günther Sidl, Eric Andrieu, Maria Noichl, Commission de l'agriculture et du développement rural

## SECTION III — COMMISSION

### Ajouter: 17 04 77 09

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 77 09							5 000 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000
Réserve										
Total							5 000 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000

## Intitulé:

*Action préparatoire — Surveillance environnementale de l'utilisation de pesticides au moyen des abeilles mellifères*

## Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

*L'objectif de cette action préparatoire est de mettre en place un outil de collecte de données relatives à l'environnement grâce aux abeilles mellifères et aux produits apicoles. Cet outil permettra d'évaluer l'exposition à la pollution et la diffusion de la pollution dans l'environnement au niveau des paysages. Il permettra également d'évaluer la diversité végétale au sein des paysages.*

*Malgré leur impact important sur la santé humaine et la nature, on manque encore de données et d'informations essentielles sur l'exposition aux divers polluants environnementaux, notamment les pesticides. Les abeilles mellifères, du fait de leurs besoins biologiques et de leur comportement, entrent en contact avec diverses matrices. Dans le cadre de leur activité de butinage (dans un rayon pouvant atteindre 15 kilomètres), les abeilles sont exposées aux polluants présents dans l'atmosphère, le sol, la végétation et l'eau. Elles visitent chaque jour de nombreuses plantes pour collecter du nectar, des sécrétions d'insectes qui se nourrissent de sève, du pollen et/ou de l'eau, tout en recueillant des résines végétales pour la production de propolis. En volant, elles entrent aussi en contact avec des particules en suspension qui adhèrent à leurs poils ou qu'elles inhalent par leurs spiracles. Elles ramènent les produits polluants à la ruche et ceux-ci se retrouvent dans les produits apicoles tels que le miel, la cire, la propolis, le pollen ou le pain d'abeille. Hormis les pesticides, les abeilles mellifères et leurs produits permettent également de surveiller d'autres polluants de l'environnement tels que les métaux lourds, les particules atmosphériques, les composés organiques volatils ou le dioxyde de soufre.*

*Les abeilles mellifères servent déjà de bioindicateurs pour mesurer le niveau de pollution de l'environnement. Des études ont eu recours aux abeilles et aux produits apicoles comme «instruments de surveillance» biologiques pour mesurer la qualité de l'environnement. Différents niveaux de surveillance de l'environnement au moyen d'abeilles mellifères ont déjà été décrits, avec des degrés variables de complexité et de sensibilité. Inquiets des pertes de colonies d'abeilles, des apiculteurs, des techniciens apicoles et des scientifiques dans des régions données d'Europe ont commencé à analyser la teneur des abeilles et des produits apicoles en substances polluantes. Les résultats sont souvent identiques: les abeilles sont exposées à une large variété de contaminants, de manière simultanée et consécutive.*

*De plus, on manque encore d'informations essentielles sur la richesse et la diversité des espèces de plantes des divers paysages de l'Union européenne. Ces connaissances sont indispensables pour évaluer la qualité des habitats ainsi que les effets des différentes utilisations des sols sur ces habitats. Le prélèvement et l'analyse du pollen des ruches s'avèrent prometteurs pour recueillir des données et des informations précieuses susceptibles de combler ce manque de connaissances.*

*Les données et les informations sur l'environnement recueillies grâce à la surveillance au moyen d'abeilles mellifères viendraient soutenir les politiques de l'Union européenne dans les domaines suivants:*

*la santé publique et la sécurité alimentaire*

*la santé végétale et animale, dont la santé des abeilles*

*le développement rural agricole, dont l'apiculture*

*la production agricole et la sécurité alimentaire*

*la protection de l'environnement (nature, air, eau, sols)*

*la biodiversité*

*Elles permettraient notamment de soutenir l'efficacité des mesures relevant:*

*de la directive 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides*

*du règlement (CE) n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques*

*de la Politique agricole commune (PAC)*

*de la politique européenne en matière de biodiversité, dont l'initiative européenne sur les pollinisateurs*

*de la directive (UE) 2016/2284 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques*

*de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles*

*De la sorte, la surveillance de l'environnement grâce aux abeilles mellifères permettrait de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) dans l'Union européenne, notamment les objectifs n° 2 (faim «zéro»), n° 3 (bonne santé et bien-être), n° 12 (consommation et production responsables), n° 14 (vie aquatique) et n° 15 (vie terrestre).*

*En 2018, le Parlement a financé le projet pilote intitulé «surveillance environnementale de l'utilisation de pesticides au moyen des abeilles mellifères». La présente action préparatoire se basera sur ce projet pilote. Elle en élargira le domaine d'application à d'autres substances polluantes pour l'environnement ainsi qu'à la surveillance de la diversité végétale. L'action préparatoire sera un projet scientifique citoyen où les apiculteurs joueront un rôle essentiel en prélevant des échantillons de leurs ruches.*

*Activités de l'action préparatoire:*

*L'action préparatoire financera l'application à l'échelle de l'Union européenne de la méthode de surveillance actuellement développée et testée par le projet pilote. De plus, elle visera à élargir la surveillance à d'autres substances polluantes pour l'environnement ainsi qu'à la diversité végétale.*

*Les activités de l'action préparatoire visent en particulier:*

*à examiner la façon d'élargir le protocole de surveillance aux substances polluantes pour l'environnement autres que les pesticides ainsi qu'à mettre au point les modules voulus*

*à appliquer le protocole de surveillance grâce au prélèvement d'échantillons dans des ruches provenant de diverses utilisations des sols dans tous les États membres*

*à procéder à des analyses chimiques et à des analyses du pollen des échantillons*

*à mettre en place une infrastructure informatique afin de créer, de stocker, de gérer, de traiter et de partager les données recueillies*

*L'action préparatoire aura une durée de trois ans et disposera d'un budget de 5 millions d'EUR.*

### **Bases légales:**

Ajouter le texte suivant:

*Action préparatoire au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n ° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).*

### **Justification:**

Les pesticides et les autres substances polluantes pour l'environnement ont une incidence considérable sur la nature et la santé humaine. On manque de données et d'informations essentielles sur l'exposition de l'être humain, de la faune et de la flore aux substances polluantes de l'environnement. En se fondant sur le projet pilote existant, l'action préparatoire mettra en place un outil ayant recours aux abeilles mellifères afin de recueillir les données indispensables pour combler ce manque. De la sorte, elle contribuera à améliorer l'efficacité des politiques et des actions de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité alimentaire.